



# Formation Devenir Acteur PRAP 2S



## Prévention des Risques liés à l'Activité Physique au travail - option Sanitaire et Social

### FOMATION CERTIFIANTE

Certificat d'acteur PRAP 2S INRS (validité nationale 24 mois) en cas d'évaluation favorable puis Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) : 7 h. *Nous consulter*

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés interactifs
- › Méthodes interrogative et affirmative
- › Observation et analyse d'une situation de travail

Permettre aux agents d'exercer leur métier en toute sécurité.

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout public des établissements sanitaires et sociaux.  
(Groupe de 10 personnes maximum)

**Prérequis :** Aucun

### OBJECTIFS

- › Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- › Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- › Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

### CONTENU

- › Intérêt de la prévention
- › Risques de son métier
- › Dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- › Observation de son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- › Proposition d'améliorations de sa situation de travail
- › Remontée de l'information aux personnes concernées
- › Protection dans le respect des principes de sécurité physique et

dangereuse  
(méthodologie  
et application)

## INTERVENANTS

> Formateur  
certifié par  
l'INRS,  
Auvergne  
Culture  
Prévention

## € TARIFS

> **Inter** : 630€ /  
pers.  
> **Intra** : 1000€ j  
/ gr.

d'économie d'effort

## ✓ ÉVALUATION DES ACQUIS

⇒ **Au début** : fiche de connaissances

⇒ **En cours** : exercices pratiques

⇒ **À l'issue** : grilles certificatives d'évaluation

## SATISFACTION DES PARTICIPANTS



> **Durée** : 3 jours (2j + 1j)

> **Dates** : 22, 23 novembre et 2 décembre 2021